



Club Alpin Français d'Orthez

LA TOURNÉE DES MURS DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES 2023-2024

Orthez le samedi 24 juin 2024

RÈGLEMENT

Date : samedi 22 juin 2024	Lieu : ORTHEZ	Téléphone : 06 29 64 70 75
Adresse : Salle Pierre Seillant 64300 ORTHEZ		

ORGANISATEURS :

Dominique VELICITAT-ROUSSARIE

mail : ecole.escalade.caforthez@gmail.com

tel 06 29 64 70 75

1 PARTICIPATION

La compétition est ouverte aux enfants/ados qui seront répartis par catégorie de U8 à U20, garçons et filles. Pour participer il faut être titulaire d'une licence auprès d'une section d'un club affilié à la FFCAM.

Le droit d'inscription est de 10 € par participant, ces sommes seront collectées par chaque club et reversées au **CAF d'Orthez**. Les clubs seront en charge de collecter les fiches d'inscription individuelles et de remplir un Google Form pour chaque jeune.

2 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition est organisée sous forme de contest . Les participants sont escaladent durant 2 h 0 les voies proposées sur le Mur d'Escalade de la salle Pierre Seillant selon les disponibilités des voies (15 couloirs avec 2 à 3 voies par couloir – niveau 4c à 7b)

Les voies sont réalisées « flash », les participants peuvent observer les autres grimpeurs

Les participants devront s'exprimer sur 10 voies maximum au choix parmi les voies proposées dans la limite des horaires définis. Chaque essai est limité à **5 minutes maximum** (signal de départ et de fin d'essai donné par l'arbitre de couloir).

Chaque voie enchaînée sans repos et sans chute rapporte des points selon le barème ci-dessous. Si un grimpeur (moulinette ou tête échoue sous la ligne rouge, il peut repartir pour un autre essai...mais dans la limite des 5 minutes.

Pour le 2° essai lors d'une escalade en moulinette, le grimpeur doit être redescendu au sol puis repartir, dans la limite des 5 minutes.

Pour le 2° essai lors d'une escalade en tête, le grimpeur doit être redescendu au sol, tirer sa corde puis repartir dans la limite des 5 minutes.

Les participants ne peuvent pas grimper plusieurs fois la même voie d'escalade (qu'elle ait été validée ou non validée)

A la fin de la compétition un classement des participants sera proclamé par catégorie (de U8 à U20) et par genre (fille ou garçon) en fonction du nombre de points.

Des **arbitres de couloir** sont chargés :

- De valider les points obtenus sur les voies
- De donner le signal de départ (après vérification sécuritaire) et de fin
- De veiller aux respects des consignes de sécurité en général

Les décisions et avis des arbitres de couloir sont indiscutables

Les équipes sont constituées par les clubs avant le contest, ces équipes peuvent être mixtes

Les grimpeurs seront assurés par des encadrants du CAF d'Orthez ou des encadrants d'un autre club et adolescents grimpeurs sélectionnés par le club ayant validé le niveau 3 ou initié. (les clubs doivent donc veiller à la maîtrise des techniques d'assurage par leurs participants)

Si un assureur n'assume pas sa mission sécuritaire, et après un premier avertissement de l'arbitre de couloir, le grimpeur sera immédiatement invité à descendre.

L'arbitre de couloir peut stopper l'essai d'un participant pour les motifs suivants :

- Faute de sécurité du grimpeur (dégaine non mousquetonner point d'encordement dépassé, jambe entre mur et corde malgré un premier avertissement, mousquetonnage à l'envers ou trop lent....et tout autre comportement dangereux !)
- Faute de sécurité de l'assureur (pas de vigilance, trop de mou ou pas assez, trop éloigné du mur....)
- Chaque grimpeur doit effectuer le même nombre d'essai (pas de possibilité de « sauter » son tour.

Les participants jusqu'à U12 grimpent en moulinette 10 voies au choix sur 15 couloirs du 4C au 6B.

Les voies seront repérées par des pastilles de couleur , la voie est validée s'ils ont bloqué la dernière prise.

Les participants de U14 auront la possibilité de grimper en tête 2 voies pastillées 5B et 5C et 8 voies

pastillées en moulinette du 5A au 6C. La voie est validée s'ils ont bloqué la dernière prise.

Les participants de U16 à U20 grimpent en tête 10 voies au choix, en tête ou en moulinette du 5A au 7B , une voie est validée lorsqu'ils ont mousquetonné les 2 mousquetons du relais. Ils doivent mousquetonner l'ensemble des dégaines de la voie.

Nombre de points attribués

Difficulté	U16 à U20		U14		U8 à U12
	Nombre de points en tête	Nombre de points en moulinette	Nombre de points en tête	Nombre de points en moulinette	Nombre de points en moulinette
7b	22	15		15	
7a	19	13		13	15
6c	16	11		11	13
6b	13	9		9	11
6a	10	7		7	9
5c	7	5	7 (U14)	5	7
5b	4	2	4 (U14)	2	5
5a	2	1		1	2
4c					1

ASPECTS MATÉRIELS

Les participants doivent être munis de leur matériel individuel ou fourni par le club (chaussons, harnais, système d'assurance)

Seul l'encordement avec le nœud de 8 avec nœud d'arrêt est autorisé pour l'encordement

Jusqu'à U14 (escalade en moulinette) le système d'assurance peut être constitué d'un assureur avec ou sans freinage assisté (reverso, toucan ou bien gri gri ou smart)

A partir de U14 (escalade en tête) les systèmes à freinage assisté (gri gri, smart....) ne sont pas autorisés